



MOBILISONS NOUS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Le 22 janvier dernier, les militants et militantes du Comité logement Rive-Sud, du Comité logement Beauharnois, de la maison la Virevolte, et de l'Association de locataires de Sherbrooke ont fait la tournée des ministres libéraux de la Montérégie dans le cadre de la campagne « un logement, un droit » du FRAPRU.

Pendant que nous rendions visite à Nicole Ménard, présidente du caucus du gouvernement, Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Pierre Moreau, ministre responsable de l'Habitation, d'autres membres du FRAPRU visitaient des ministres libéraux de Montréal et de Québec.

Nous étions plusieurs dizaines à braver le froid dans le but « d'obtenir la poursuite du financement de nouveaux logements sociaux au Québec ». Habituellement nous militons pour la réalisation de 50 000 logements sociaux en cinq ans, mais en raison du contexte politique actuel, nous nous battons pour la survie « d'AccèsLogis, le seul programme permettant encore le financement de nouveaux logements sociaux ». Nous craignons le pire en raison des mesures d'austérité appliquées par le gouvernement et par « les contacts peu rassurants que les organismes ont eus avec des membres de la députation libérale et des hauts responsables de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ».

La tournée du 22 janvier s'inscrit dans une campagne prébudgétaire. En effet, le Parti libéral dévoilera son budget dans quelques semaines, c'est à ce moment que nous connaissons le sort du programme AccèsLogis et de bien d'autres programmes sociaux dont la disparition serait une catastrophe pour bien des gens dans le besoin. Pour s'assurer qu'AccèsLogis soit reconduit, le Comité logement a, également, envoyé des lettres à tous les maires et mairesses sur notre territoire. Nous demandions des rencontres et leurs appuis. Nous avons obtenu une rencontre avec Mme Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay, qui partage nos préoccupations et qui a proposé de demander l'appui de Madame Su-



Le 22 janvier dernier, à Châteauguay, devant le bureau de Pierre Moreau, ministre responsable de l'habitation.

zanne Roy, mairesse de Ste-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Nous avons également rencontré monsieur Alain Therrien, député péquiste de Sanguinet.

Nous devons nous assurer que notre message soit entendu. Il faut rappeler aux décideurs que le logement est un droit et que le logement social est une des meilleures méthodes de redistribution de la richesse. Plus largement, notre message doit être une opposition aux orientations idéologiques de ce gouvernement, dont l'objectif est de revoir le rôle de l'État, en fragilisant le filet social et en ouvrant la porte à plus de privé dans les services publics au détriment des moins nantis.

Nous vous invitons, également, à signer et à faire circuler la pétition s'adressant à l'Assemblée nationale pour le financement du programme AccèsLogis au <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5093/index.html>.

La prochaine action d'envergure pour le programme AccèsLogis aura lieu le 21 mars 2015 à Québec. Vous pouvez déjà communiquer avec le comité logement pour réserver votre place.

UN CAMP POUR LE DROIT AU LOGEMENT

(FRAPRU) Parce que l'avenir du logement social est plus qu'incertain, le FRAPRU organise un *Camp pour le droit au logement*, au centre-ville de Montréal, à partir du 21 mai prochain. D'une durée indéterminée, ce camp sera le point culminant d'un hiver et d'un printemps de lutte.

Plusieurs indices démontrent qu'au nom du déficit zéro, le gouvernement Couillard pourrait sacrifier le dernier programme de subvention qui permet le développement de nouveaux logements sociaux au Québec, AccèsLogis. De son côté, le gouvernement fédéral continue de mettre fin aux subventions qu'il verse depuis des décennies aux logements sociaux existants pour réduire les loyers des locataires à faible revenu qui y habitent. En 2015, plus de 2000 logements coopératifs du Québec perdront ainsi leurs subventions fédérales. Mais, jusqu'à présent, les principaux partis politiques fédéraux restent muets sur le sujet.

En 1976, Ottawa et Québec ont ratifié le pacte international reconnaissant le droit au logement. Pourtant, quatre décennies plus tard, le nombre de ménages ayant « des besoins impérieux de logement » a progressé. En 2011, c'est le cas de 270 340 ménages locataires au Québec.

Pour le droit au logement, ça prend des engagements !

Les gouvernements fédéral et québécois doivent investir dans le logement social, tant pour protéger ceux déjà bâtis,

que pour en réaliser de nouveaux. **C'est pour obtenir des engagements en ce sens qu'une centaine de personnes, mal-logées et militantes, camperont dans le centre-ville de Montréal**, pendant au moins 4 jours et 3 nuits. Elles organiseront toutes sortes d'activités, d'ateliers et d'actions auxquelles sera également conviée la population. Ce camp sera accueillant et sécuritaire; on vise à y recevoir notamment des personnes âgées, à mobilité réduite et des enfants. Le FRAPRU commencera à recruter les campeuses et les campeurs à partir de la fin de l'hiver. Des affiches, des tracts et des formulaires d'inscription seront alors mis en circulation. Le comité organisateur vise à mobiliser pour ce camp au moins autant de femmes que d'hommes, plus de militantes et de

militants non rémunérés que de gens de la permanence des groupes et autant de gens des régions que de Montréal.

Début mai, chaque campeuse et campeur sera invitéE à une assemblée au cours de laquelle on l'informerá de tous

les détails, dont le code de vie qui sera en vigueur sur le site. Le FRAPRU défrayera les dépenses du camp (incluant le transport et la nourriture) et s'assurera que tout le monde dispose du matériel de camping requis. Pour leur part, les campeuses et les campeurs devront participer aux tâches sur le site (exemples : garder l'endroit propre, préparer les repas, participer aux activités et aux actions, etc.)..

Pour plus d'information communiquez avec le Comité logement au 450-812-8228 pour Longueuil et au 450 699-3060 et sans frais au 1866-399-3060 poste 5 pour Châteauguay.



Les campeuses et les campeurs du Camp des 4 sans, organisé par le FRAPRU, à Québec, en 2008. Suivez le FRAPRU à www.frapru.qc.ca et www.facebook.com/FRAPRUlogement

EST-IL VRAI QU'UNE HAUSSE DE LOYER EST INÉVITABLE?

Avec le froid hivernal et l'austérité Libérale, nous arrivent les hausses de loyer de la nouvelle année. Mais ces hausses sont-elles toujours justifiées?

Les premiers éléments à vérifier sont les délais. Si vous avez un bail commençant le 1er juillet et se terminant le 30 juin, vous devriez recevoir votre avis de renouvellement de bail entre le 1er janvier et le 31 mars. Dans le mois suivant, la réception de cet avis, le locataire peut contester l'augmentation demandée en avisant le propriétaire de son refus. Si les deux parties ne parviennent pas à s'entendre, le propriétaire a un délai d'un mois suivant la réception du refus du locataire pour inscrire une demande de fixation à la Régie du logement. Si vous n'avez pas reçu d'avis ou si le propriétaire ne s'adresse pas à la Régie, le bail est renouvelé au même loyer et aux mêmes conditions.

Un avis envoyé dans les délais prescrits par la loi n'est pas nécessairement un synonyme de hausse justifiée. Aussi, il est important de vérifier s'il ne s'agit pas d'une hausse abusive. Voici ce que la Régie du logement présente comme estimations moyennes d'augmentation de base pour 2015 :

Logements chauffés	Estimation des augmentations
à l'électricité	1,0 %
au gaz	1,8 %
au mazout	1,4 %
Logements non chauffés	0,6 %

Une hausse de loyer qui serait supérieure à l'estimation de la Régie doit être justifiée. Les dépenses d'exploitation d'un immeuble, l'augmentation des taxes municipales et scolaires, ainsi que des réparations et améliorations majeures sont les principaux éléments qui peuvent justifier une variation de loyer. Enfin, pour obtenir un calcul spécifique à votre logement, il est nécessaire d'utiliser le formulaire de calcul prévu à cet effet et intitulé « *Calcul 2015 / comment s'entendre sur le loyer* ». Le formulaire en version imprimable ainsi que l'outil de calcul électronique sont disponibles sur le site Internet de la Régie du logement.

Les étapes de la modification du bail et les délais d'avis (article 1942 C.c.Q.)

	1 ^{re} étape : AVIS DU PROPRIÉTAIRE	2 ^e étape : RÉPONSE DU LOCATAIRE	3 ^e étape : DEMANDE À LA RÉGIE DU LOGEMENT
BAIL DE 12 MOIS OU PLUS	Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail	Dans le mois suivant la réception de l'avis de modification. S'il ne répond pas, le locataire est réputé avoir accepté les modifications.	Dans le mois suivant la réception du refus du locataire. Sinon le bail est renouvelé aux mêmes conditions.
BAIL DE MOINS DE 12 MOIS	Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail		
BAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE	Entre 1 et 2 mois avant la modification souhaitée		
BAIL D'UNE CHAMBRE	Entre 10 et 20 jours avant la fin du bail ou la modification souhaitée		



« La soumission aux lois de l'économie est l'habillement psychologiquement acceptable de la soumission des Hommes à d'autres Hommes »

- Jacques Généreux.

ACCÈSLOGIS EN PÉRIL!

Le programme Accèslogis est menacé par la campagne d'austérité du gouvernement Couillard.

Déjà, le gouvernement a décidé de ne pas renouveler le fond spécial qui permettait une majoration des coûts de construction admissibles de 5% pour les projets en développement. Cette brusque décision affecte tous les projets qui n'ont pas obtenu leur engagement conditionnel avant le 26 janvier 2015. Ce que cela veut dire concrètement, c'est que de nombreux projets de logements sociaux en développement, particulièrement en région, sont menacés. Même avec la majoration de 5%, la viabilisation financière des projets de logements sociaux est extrêmement difficile puisque les coûts de construction reconnus ne reflètent pas la réalité et que le coût d'acquisition des terrains ne cesse d'augmenter.

D'une autre part, la communauté du logement social est très inquiète pour l'avenir du Programme Accèslogis puisqu'elle est sous la loupe de la révision des programmes du gouverne-



ment Couillard. Il y a des rumeurs comme quoi le programme de construction neuve pourrait être remplacé par des suppléments au loyer dans le marché privé. Ceci serait une catastrophe puisque, généralement, il existe une corrélation entre les suppléments au loyer privé, la dégradation de la qualité des logements et l'augmentation des loyers à long terme. Il faut aussi se rappeler que le programme Accèslogis stimule l'économie québécoise. Pour chaque dollar investi dans Accèslogis, 2,3 dollars ont été injectés dans l'économie québécoise. Donc, en plus d'aider les locataires, de construire un patrimoine collectif, Accèslogis participe à la relance économique. Dans certaines régions, il s'agit pratiquement du seul programme visant la relance économique et qui permet aux gens de travailler.

La construction de nouveaux logements sociaux est essentielle, particulièrement alors que le fossé entre les riches et les pauvres se creuse davantage. Si vous désirez sauver Accèslogis, vous pouvez le faire en participant aux actions du Comité logement.

ACTIVITÉS PRINTEMPS 2015

Mercredi 18 février :
Action du RCLALQ à Châteauguay Rassemblement à 11:00 devant le bureau du ministre Moreau. Fin à 13h.

Semaine du 23 Février :
Semaine d'action dérangeante de la Coalition main rouge. Le 23 devant les bureaux du Député Richard Merlini à LaPatrie entre 12h et 13h. LE 27 février action de la TROCM (détail à venir)

Samedi 21 mars:
Manifestaion nationale du FRAPRU à Québec. Détails à

venir...

Judi 2 avril:
Manifestation de l'ASSÉ à Montréal. Détails à venir...

Mercredi 8 avril:
Assemblée générale du CLRS, Longueuil de 13h à 16h30. lieux à déterminer. **Châteauguay** de 19h à 21h30 au 311 rue Macleod.

Judi 21 mai:
Camp pour le droit au logement du FRAPRU. Détails à venir...

LOYER TROP ÉLEVÉ?

Connaissez-vous le programme Allocation-logement?

Il s'agit d'une aide financière du gouvernement qui peut atteindre **80 \$** par mois. Elle s'adresse aux personnes à faible revenu qui consacrent une partie importante de ce revenu pour se loger. Si vous avez 51 ans et plus, êtes en couple avec une personne de 51 ans et plus ou êtes un ménage avec des enfants à charge, vous êtes peut-être admissible. Pour plus d'information, communiquez avec la Société d'habitation du Québec au 1 (800) 463 4315 et pour un formulaire de demande communiquez avec Revenu Québec au (514) 864 6299